

AROPA 49

FLASH INFO JANVIER 2024



Mon Conseil d'Administration et moi-même, vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année pour vous même ainsi qu'à vos proches que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joies familiales ainsi que la réussite de tous vos désirs.

Nous souhaitons que notre association vous apporte toute satisfaction et vous comptez parmi nos plus fidèles adhérents encore de nombreuses années, ainsi que pourquoi pas, tous les membres de votre famille et vos amis intéressés par nos activités

Que cette année associative soit pleine de joies, de rencontres et d'échanges et encore plus agréable à vivre que les précédentes.

En vous renouvelant tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, je vous prie d'agréer, Chères adhérentes et Chers adhérents l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président
François FOIN et son Conseil.

EXTRAIT du PV de l'Assemblée Générale d'Initiativ'Retraite 49 du 26 octobre 2023.

L'assemblée générale de l'association Initiativ'Retraite 49 a eu lieu de nouveau à la salle du Doyenné à Angers en présence d'une soixantaine de sociétaires (93 présents et représentés). Le président François Foin en ouvrant la séance propose Odile Mouteau et Philippe Bauduret comme assesseurs, et Jacky Bréchet en charge de la rédaction du PV. Il évoque les deux interventions prévues, celle de Bernard Guillaumot, délégué régional d'Initiative' Retraite et de Carmen Séry, adjudante à la gendarmerie nationale, avant de passer le micro à Janine Saint Gilles chargée de présenter le rapport d'activité.



Rapport d'activité. Nombreuses sont les raisons d'adhérer à Initiativ'Retraite 49 : Outre la réception régulière d'informations utiles pour les retraités, telles que le Flash Info ou la revue Le Chêne Vert pour

les abonnés, d'autres comme les aides au calcul de sa future retraite, ainsi que des réductions substantielles sur certains contrat d'assurance. Avec Groupama par exemple, 10% sont consentis sur la complémentaire santé et 5 % sur habitat et automobile et 25% de réductions sur l'assurance santé confort. D'autres prestations sont accessibles à un tarif avantageux, comme l'utilisation des services de la société de vacances Tohapi, l'emploi de la carte Butterfly (3€) qui permet de nombreuses réductions, ou bien les achats auprès des Caves de la Loire...

Présentation des comptes. Alain Angebault évoque la stabilité des adhésions (807 en 2022 contre 60000 au niveau national). Initiativ'Retraite 49 regroupe en fait 3 entités : 219 cotisants individuels, 286 de LVDS groupe Terrena, et 302 du Crédit Agricole. Le compte d'exploitation présenté indique des produits (essentiellement les cotisations) pour 9695,79€ et des charges constituées du reversement au national ainsi que de l'organisation des événements et le fonctionnement. Le résultat, positif, s'établit à 377,54€. Après présentation du bilan, les commissaires aux comptes, Jean-Marc Boisiaud et Christian Chauvin attestent de la sincérité de ces derniers.

Vote des résolutions et élections d'administrateurs sortants. Comptes 2022 approuvés à l'unanimité, quitus reconduit également pour les administrateurs. Résultat affecté aux réserves. Cotisation 2024 reconduite à l'identique (21,50€) malgré une hausse de 1€ envisagée au niveau national. Jeanne Hardouin, Janine Saint-Gilles et Jacky Bréchet, sont reconduits à l'unanimité à leur poste d'administrateur.

Intervention de Bernard Guillaumot. Ce dernier évoque la difficile application actuelle de la réforme en cours, dans l'attente de certains décrets d'application. Cette dernière apporte toutefois la suppression de 4 régimes spéciaux ainsi qu'une revalorisation des petites retraites dont celle des agriculteurs. Il revient sur les craintes relatives à la caisse Agirc Arrco et certains autres points à l'étude. Les échanges avec la salle sont ensuite nombreux, du fait de la compétence reconnue de l'intervenant sur ces sujets très pointus.

Intervention de Carmen Séry. Accompagnée de deux jeunes femmes en service civique, cette adjudante de la caserne Bouthet du Rivault développe une intervention pertinente destinée à rappeler les mesures quotidiennes de prudence que chacun se doit de respecter. Les actes de malveillance et les arnaques sont multiples et parfois de simples précaution peuvent éviter les problèmes. La salle apprécie ces rappels et de nombreuses questions sont posées, avant que le président ne remercie les intervenants et ne lève la séance.



Partenariats : Homair remplace **Tohapi** les deux enseignes étant désormais réunies dans une seule et même offre pour vos vacances en camping exceptionnelles dans les plus belles régions de France et d'Europe. Plus de 400 destinations campings 4 et 5 * et un large choix
Le bouquet basse saison est valable de l'ouverture des campings au 6 juillet 2024 et à partir du 31 août jusqu'à la fermeture des campings.
Déjà quelques informations sont en ligne sur le site INITIATIV'Retraite dans le menu "Quoi de neuf ?"

DU NOUVEAU CHEZ VACANCES BLEUES



Depuis 45 ans, Vacances Bleues propose des vacances dans des lieux d'exception, hôtel-clubs et résidences dans 27 adresses en France et 140 destinations dans le monde sous forme de circuits, croisières ou voyages à la demande.

Cette agence fait un effort sur ses marges.

Depuis le 1er septembre, Vacances Bleues a passé la réduction de 10 à 15 % sur les tarifs catalogue des séjours en pension complète, demi-pension, B&B, hôtels clubs et résidences Vacances Bleues. Elle maintient 5% sur les tarifs catalogue des séjours et circuits à l'étranger.

Pour plus de précisions, prenez contact avec les commerciaux Vacances Bleues de votre secteur.

Succession : de l'intérêt du cantonnement



Méconnu, le cantonnement est pourtant un outil qui permet plus de souplesse que la renonciation. Depuis le 1er janvier 2007 et la réforme des successions, il est en effet possible de renoncer partiellement à un legs ou une succession.

Qu'est-ce que le cantonnement en succession ?

Le cantonnement est une forme de renonciation partielle des biens de son choix à une succession. Il permet de

recueillir une partie seulement des biens du défunt et d'abandonner le reste.

Qui est concerné par le cantonnement ?

Le cantonnement ne peut être appliqué que dans deux cas de figure :

- Pour le conjoint survivant lorsque le couple a consenti une donation entre époux
- Pour les bénéficiaires d'un legs

Pourquoi renoncer à une partie d'une succession ?

Diverses raisons peuvent motiver un cantonnement. Par exemple, si le conjoint survivant n'a pas besoin d'hériter de tous les biens, ou s'il ne souhaite pas assurer la gestion de certains biens. Mais, aussi, le cantonnement peut permettre de limiter les droits de succession futurs.

Les avantages du cantonnement

En faisant l'impasse sur une partie de la succession de son conjoint, le conjoint survivant peut ainsi favoriser les héritiers que sont les descendants. L'abandon de ses droits par le conjoint survivant n'étant pas assimilé à une donation, il ne génère pas de droits.

Cependant, les héritiers verront leur part d'héritage augmenter avec, possiblement pour eux, des droits supplémentaires à payer. Mais, en contrepartie, ils seront immédiatement propriétaires des biens objet du cantonnement.

Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraite complémentaires !

Si la menace d'une ponction par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 sur les réserves de l'Agirc-Arrco envisagée par le Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion semble aujourd'hui écartée, le gouvernement n'a pas abandonné l'idée d'une mise à contribution des régimes complémentaires pour assurer l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale et déclare poursuivre les discussions sur ce sujet avec les partenaires sociaux.

La Confédération Française des Retraités s'élève contre cette confusion inadmissible entre régimes de retraite de nature différente, régimes de base gérés par les pouvoirs publics et régimes complémentaires gérés par les partenaires sociaux. Elle se félicite de la gestion responsable des régimes complémentaires, gestion responsable qui devra alimenter la réflexion sur les droits des uns et des autres au sein même de ces régimes.

La Confédération Française des Retraités restera vigilante sur ce sujet et s'opposera avec force à toute manœuvre qui remettrait en cause les principes fondateurs des régimes complémentaires et qu'elle considérerait comme un abus de pouvoir.

Pierre Erbs
Président de la CFR

Petit rappel sur la fonction de Représentant des usagers

- Représente tous les usagers
- Est mandaté par une association agréée (agrément de la FNAR, le 6 nov 2015)
- Est nommé par arrêté du Directeur de l'ARS
- Bénéficie d'une formation indemnisée, mais obligatoire
- Participe à la Commission Des Usagers
- Rend compte (FNAR)
- A la possibilité de participer à d'autres commissions (nutrition, infections nosocomiales....)

Au sein de la CDU :

La commission des usagers se réunit quatre fois par an. Elle contribue à améliorer la qualité et la prise en charge des soins (non médicales) et les séjours des usagers dans l'établissement.

Examens des réclamations individuelles (par courrier, mail, contact avec le RU)

Thèmes généraux : initiatives avis et propositions en vue de l'amélioration de la qualité du service

Président : M. François FOIN Portable. 06 27 99 02 82 Secrétariat : Mme Janine SAINT GILLES
tél. 02 44 25 11 33 -- 158 rue Grand Douzillé – 49000 ANGERS
E-MAIL aropamaineetloire@gmail.com